

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 02 MARS 2015 A 20 H 15

Présents à la séance : 29

L'An Deux Mil Quinze, le **02 MARS 2015 A 20 H 15**

Extrait affiché le :
03 Mars 2015

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoit, Maire.

1^{ère} séance 2015.

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie,
M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme BOULANGER
Annie, Mme LAVAL Christiane, M. PIERRON Joël, Mme RENAUX Anne-Marie,
Mme STAUB Edith, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN
Denis, Mme PANO-WENTZEL Marylène, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRE
Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David,
M. DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE
Michel, Mme DEMAIZIERE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL
Olivier Conseillers Municipaux.

Objet : Article L.2122-22 du Code
Général de Collectivités Territoriales :
Décisions prises par le Maire.

Secrétaire de séance : M. DEMENGE Abel.

N°18/2015

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des
Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal prend acte des décisions que le Maire a
prises par délégation du Conseil :

- n° 49, 50, 52 et 53/2014 portant virement de dépenses imprévues sur le budget communal,
- n° 51/2014 et 5/2015 portant agrément de sous-traitants,
- n° 1 et 3/2015 portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain concernant 21 biens,
- n° 2/2015 portant passation d'un avenant au marché des travaux de restructuration de la station d'eau potable de la Haute Neuveville : + 8 672,86 € HT pour des sujétions imprévues, le nouveau montant total du marché étant de 412 572,86 € HT,
- n° 4/2015 portant conclusion du marché à procédure adaptée (MAPA) pour la création de plafonds suspendus dans divers bâtiments communaux pour un montant de 12 640 € HT.

Le Maire fait aussi part de la parution prochaine sur notre site Internet de la liste des marchés de + de 20 000 € HT, passés en 2014.

Les décisions sont affichées en Mairie.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,